

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES CLINIQUES PRIVEES
DEFINITION DES EMPLOIS ET CONDITIONS DE RECRUTEMENT**

Echelle	Définition des emplois et niveau exigé
Exécution 1	Agents appelés à effectuer des travaux simples et ordinaires n'exigeant pas une formation et comportant des efforts physiques.
Exécution 2	Agents chargés d'effectuer des travaux exigeant une connaissance simple des spécificités de leurs postes de travail, résultant d'une formation scolaire ou professionnelle ou d'une expérience établie. Niveau minimum exigé : enseignement de base.
Exécution 3	Agents chargés d'effectuer des travaux exigeant une connaissance technique spéciale et des connaissances pratiques concernant une spécialité déterminée. Niveau minimum exigé : troisième année de l'enseignement secondaire, certificat d'aptitude professionnelle ou un niveau professionnel équivalent.
Maîtrise 1	Agents ayant une connaissance théorique et pratique dans leur spécialité professionnelle et jouissant des aptitudes suffisantes pour diriger un groupe de travailleurs. Niveau minimum exigé : Baccalauréat ou diplôme équivalent avec une formation professionnelle d'une année au minimum dans une spécialité déterminée.
Maîtrise 2	Agents justifiant d'une formation théorique et d'une connaissance pratique approfondie dans leur spécialité leur permettant d'effectuer tous les travaux inhérents à leurs postes de travail et de diriger un groupe de travailleurs. Niveau minimum exigé : Premier cycle de l'enseignement supérieur.
Cadre 1	Cadres moyens ayant une formation universitaire leur permettant d'effectuer tous les travaux qui leur sont confiés et capables de diriger le personnel, d'établir des programmes, de veiller à leur application et de prendre des initiatives de nature à garantir le bon fonctionnement des services de l'entreprise. Niveau minimum exigé : Maîtrise ou diplôme équivalent.
Cadre 2	Cadres supérieurs ayant une formation universitaire et capables de gérer l'entreprise et de coordonner ses différents services. Ils jouissent d'un esprit de responsabilité et d'initiative et sont aptes à analyser les différents aspects inhérents à l'activité de l'entreprise, à examiner les difficultés rencontrées et à leur apporter les solutions adéquates. Niveau minimum exigé : six ans d'étude universitaire.